

Blutspende SRK Schweiz AG Tel. +41 (0)31 380 81 81 tx-coordination@blutspende.ch www.blutspende.ch

SWISS BLOOD STEM CELLS

Déclaration de consentement pour les donneuses et donneurs apparentés ou non apparentés de lymphocytes

NOM :	PRÉN	OM :
GRID / RE	LATED-ID :	

Il m'a été annoncé que j'étais la donneuse appropriée, le donneur approprié pour une patiente ou un patient nécessitant une transfusion de lymphocytes et que cette thérapie pouvait contribuer à la guérison de la patiente, du patient. Je donne librement mon accord au prélèvement de lymphocytes pour la patiente désignée, le patient désigné et confirme plus spécifiquement les points suivants :

- J'ai reçu les informations orales et écrites sur le don de lymphocytes.
- J'ai reçu les informations orales et écrites sur les possibles of se secondaires et risques liés au prélèvement de lymphocytes.
- J'ai lu les informations destinée aux donneuses ... no urs* et en ai compris le contenu.
- L'occasion m'a été offerte de poser toutes mes quest ons. Les réponses fournies à celles-ci étaient satisfaisantes et j'ai eu suffisamment de temps pour prendre ma décision.
- J'ai reçu les informations concernant les pa vses prévues en vue du don (en particulier les tests de dépistage d'infections comme le VIFI, l'hépatite ou la syphilis et, le cas échéant, le test de grossesse).
- Je sais que j'ai le droit de consulte les ésultats d'analyse.
- J'ai compris que les consignes se unes dans les informations aux donneuses et donneurs, comme p. ex. l'aptitude ac doi ou rannonce de modifications de l'état de santé, devaient être respectées. L'équ pe médicale chargée du prélèvement peut m'exclure à tout moment du don dans l'intérêt con a canté.
- Je m'engage en par icult, à informer immédiatement l'équipe médicale chargée du prélèvement de la la auteinte à ma santé et de toute prise de médicament additionnel.
- Je prends ote Je mon droit de refuser de signer la présente déclaration de consentement ou de me rén cter après avoir signé ladite déclaration. Il n'en découlera aucune conséquence pour moi. Par contre, si on ne peut pas transfuser de lymphocytes à la patiente, au patient désigné/e de mes lymphocytes, il peut en résulter des atteintes graves pour sa santé.
- Je donne gratuitement mes lymphocytes. Ceux-ci sont exclusivement destinés au traitement de la patiente, du patient désigné/e en Suisse ou à l'étranger.
- Je donne mon accord à ce qu'une partie de mes cellules soit congelée dans de l'azote liquide pour être mise ultérieurement, si besoin est, à la disposition de la même patiente, du même patient.
- Il m'a été expliqué que plusieurs échantillons de sang seraient conservés à long terme après le prélèvement au cas où se poseraient un jour des questions sur la transplantation dont la réponse serait requise d'urgence par la patiente, le patient.

* « Information aux donneuses et donneurs apparentés de cellules souches du sang » et « Information aux donneuses et donneurs non apparentés de cellules souches du sang »

Nr: 2120	Name: FOR_Informed_Consent_DLI_F	Version: 9	Gültig ab: 16.12.2025
			Seite: 1 von 3

Blutspende SRK Schweiz AG Tel. +41 (0)31 380 81 81 tx-coordination@blutspende.ch www.blutspende.ch

SWISS BLOOD STEM CELLS

•	Il m'a été expliqué qu'après une transplantation la patiente ou le patient se soumettait à des
	analyses génétiques permettant de vérifier la croissance des nouvelles cellules souches du
	sang et de détecter une éventuelle réapparition de la maladie. Très rarement, les résultats
	ainsi obtenus sont susceptibles d'avoir un impact pour moi et mes proches. Si Transfusion
	CRS Suisse SA a connaissance de résultats de ce genre, on me les communiquera. Si la
	situation devait se présenter, le souhaiterais :

action devait se presenter, je sodnatierals.
☐ être informé/e des résultats dans tous les cas
\Box être informé/e des résultats s'ils sont significatifs pour la santé selon l'état actuel des connaissances médicales
□n'être informé/e en aucun cas
rci de bien vouloir cocher l'une des trois options relatives à la communication des

Mer résultats.

- Je sais qu'en vertu de la loi sur la transplantation et de ses ordon, ances tous les donneurs et donneuses avant donné leurs lymphocytes en Suisse le t l'objet de contrôles subséquents jusqu'à 10 ans après leur don.
- Il m'a été expliqué qu'il était possible que je reçoive u e de l'annande ultérieure pour un nouveau don de moelle osseuse, de cellules so che periphériques ou de lymphocytes pour la même patiente ou le même patient.
- Je sais qu'en Suisse, le don entre donneus , donneur et patiente, patient non apparenté(e)s est soumis au principe d'a onymat.
- Je confirme qu'il m'a été expliqué que pourrais avoir aucune prétention à l'encontre de la patiente, du patient, de sa famille et de réquipe médicale concernée. A l'inverse, je ne pourrai faire l'objet d'aucune exige ce supplémentaire.

Transfusion CRS Suisse SA doit le conformer à la loi fédérale sur la protection des données (LPD). Il m'a été expliqué que, la le cadre de la préparation au don, mes données seraient utilisées sous une forme serdonymisée (remplacement du nom par plusieurs chiffres) à l'échelle nationale et intent dor ale, c'est-à-dire également dans des pays qui ne disposent pas d'une législation sur a rote non des données comparable à celle de la Suisse et qui ne garantissent pas un l'écat de sécurité équivalent. Ces données comprennent un numéro d'identification de l'do neuse, du donneur, le sexe, la date de naissance ainsi que des informations sur son état de santé et mon groupage tissulaire. De plus amples informations sur la protection des connées se trouvent sur <u>www.blutstammzellspende.ch/protection-des-données</u> (Code QR: voir ci-dessous). Si j'ai des questions, je peux aussi m'adresser à tout moment à datenschutz@blutspende.ch.

Par ma signature, je consens à la transmission de mes données personnelles précitées à des destinataires étrangers aux fins prévues.



SWISS BLOOD STEM CELLS

Je déclare par la présente être d'accord de donner librement mes lymphocytes.

SIGNATURE DE LA DONNEUSE, DU DONNEUR : pour les mineurs : parents ou représentante légale, représentant légal
LIEU, DATE :
La commission d'éthique compétente a donné son accord au don de la donneuse mineure, du donneur mineur (si la règlementation l'exige)
SIGNATURE DU / DE LA MÉDECIN RESPONSABLE (nom, n n pir scules, signature) :
LIEU, DATE :
Plus d'informations sur les dispos uns relatives à la protection des données :
www. Vkutstammzellspende.ch/protection-des-donnees